



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL
Commission Régionale d'Arbitrage

CRA - 2022 - PV N°9, du vendredi 26 Août 2022

Présents :

AHMADA Mohamed Tostao - ABDALLAH Mohamadi - MADI Hadhurami - AHAMADA Ibrahima - MADI Issmaila Ahamed - BACAR Chamssane - M'PELEKE Wilidane -- ALI Fatihou - BACO Djouhayriati - ABEINE Abdoul-Karim Ben - ASSANI Faïsoili

Absents excusés :

CHAMSSIDINE Moussoulouhou - BROSSIER Hervé - BOINA Abidi Zouhaïri - ALI Aboubacar - SAID Mouigni - BAMCOLO Nassouiffdine

Absents non excusés :

ABDOU Fouad

L'ordre du jour :

- LES AFFAIRES AVEC LITIGES
- FORMATIONS
- DIVERS

II / LES AFFAIRES AVEC LITIGES

1/ L'affaire : Feu du Centre # AS Papillon d'honneur - R4 du 13 août 2022

Motif :

Le capitaine d'AS Papillon d'honneur posé une Réserve Technique contre les arbitres à la 62 ième minute.

Le capitaine reproche à l'arbitre central d'avoir menacer ses coéquipiers numéros 5 et 10 ce jour. Cette réserve est bien confirmée par le club d'AS Papillon d'honneur.

Les dirigeants, les capitaines et les arbitres de cette rencontre étaient présents à cette audition.

Remarques :

* Le capitaine d'AS Papillon d'honneur était entendu par téléphone.

* L'arbitre assistant 2 « AHAMADI SAID Combo » était absent pour des raisons professionnelles »

- Vue la feuille de match
- Vue la confirmation de réserve
- Vus les rapports des trois arbitres
- Après avoir entendu les personnes présents et celui par téléphone

La CRA décide :

La réserve est non fondée. La CRA sanctionne le club d'AS Papillon d'honneur d'une amande de 30 euros en raison de cette réserve non fondée.

La CRA transmet ce dossier à la Commission Régionale de Discipline.



2/ L'affaire : AJ Kani Kéli # USCP Antéou, R1 du 16 juillet 2022

Motif :

Le capitaine d'USCP Antéou a posé une Réserve Technique contre les arbitres en raison d'un but refusé par l'arbitre. En effet, l'arbitre assistant avait levé le drapeau car le ballon était sorti avant d'être repris par l'attaquant. La réserve est bien confirmée.

Seuls le Président d'honneur d'AJ Kani Kéli et l'arbitre central de cette rencontre étaient présents à cette audition.

A noter l'absence des responsables du club d'USCP Antéou qui est à l'origine de la réserve.

Les arbitres assistants sont absents pour des raisons professionnelles.

- Vue la feuille de match
- Vue la confirmation de la réserve
- Vus les rapports des trois arbitres
- Après avoir entendu les personnes présents

La CRA décide :

La réserve est non fondée. La CRA sanctionne le club d'USCP Antéou d'une amende de 30 euros en raison de cette réserve non fondée.

L'affaire est à transférer à la Commission Régionale de Discipline qui doit se prononcer sur le comportement d'un dirigeant d'USCP Antéou.

3 / L'affaire : AS Rosador 2 # FC M'tsapéré 2, R4 du 18 août 2022

Motif :

Les arbitres de cette rencontre ont sursaturé le club recevant d'AS Rosador.

les arbitres sont : Said Ali YASSER ; Maoulida SAID et Nasurdine SOUMAILA.

Un dirigeant d'AS Rosador et l'arbitre central Said Ali YASSER étaient présents à cette audition.

A noter l'absence des deux autres arbitres pour des raisons professionnelles

- Vue la facture des arbitres
- Après avoir entendus les personnes présentes

La CRA décide :

Les trois arbitres de cette rencontre doivent rembourser « les frais perçus en plus » au club de'AS Rosador.

La CRA suspend ces trois arbitres pour une durée de (« un mois » soit tout le mois de septembre 2022).

L'arbitre Said Ali YASSER doit être convoqué à la Commission Régionale de Discipline

NB : Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2022.



III / DIVERS

1 / Affaire : Yousri ATHOUMANI,

Il s'agit des éléments qu'il a mentionner dans son rapport suite au match : FC Kani-Bé # FC Chiconi, R2 du 17 juillet 2022

Le collègue arbitre assistant de cette rencontre « Yousri ATHOUMANI » a manqué de respect aux dirigeants et aux joueurs de FC Kani-Bé.

D'autre part, le collègue « Rachad ALI BOTO » a aussi manqué du respect aux dirigeants et joueurs dans un match.

La CRA décide :

Les deux arbitres « Yousri ATHOUMANI et Rachad ALI BOTO » sont convoqués à la prochaine réunion CRA. De plus, ils sont suspendus deux semaines (soit jusqu'à 11 septembre 2022 inclus).

2 / La promotion d'un collègue :

Dans le PV n°5 du 25 juin 2022, la CRA a promu certains arbitres pour récompenser de leurs efforts. Aujourd'hui, la CRA rajoute sur cette liste de promotion des collègues, Monsieur Fardi Boura MALIDI. Ainsi, à partir de ce jour il est promu de R3 en **R2**

Remarques :

Tous les arbitres promus devront commencer à facturer leurs frais de match aux tarifs de leur nouveau grade à partir des matchs retours.

Le récapitulatif de la promotion des arbitres 2022 :

*** Arbitre Régional 1 « R1 »**

- MALIDE Zaher
- SAID Assane Said
- CHADHOULI OUSSENI Radjabou
- BACAR Ismael

*** Arbitre Régional 2 « R2 »**

- M'SSA Abderemane Kolo
- AHMED Al-Hazal
- ATHOUMANI Yousri
- ALI BOTO Rachad
- MOUSSA Céline
- BACAR Chamssane
- AHAMADI Nairouze
- NASSUR Houday
- AHAMADA Mohamed
- MADI Rakibou
- SAID Ihioine
- SAID Mchindra
- **MALIDI Fardi Boura**



3 / Le bilan de la formation initiale à Choungui :

Cette formation se déroulait en trois jours à Choungui « les 07, 15 et 20 Août 2022 ». Monsieur Faïssouli ASSANI (Membre de la CRA et Formateur au Sud) qui a animé cette formation.

La CRA décide :

Tous les candidats quatorze présents à l'examen sont validés.
La liste des admis sera dans le prochain PV de la CRA.

La séance est levée à 15h55 minutes

**Le Président de CRA
AHMADA Mohamed Tostao.**

**Le Secrétaire Général
ABDALLAH Mohamadi**